



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

*(Article 112 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme)*

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, assistante greffière pour la Ville de Pointe-Claire, que le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 8 février 2022 une résolution de contrôle intérimaire portant le numéro 2022-077.

Tout intéressé peut prendre connaissance de cette résolution en soumettant une demande par courriel à [greffe@pointe-claire.ca](mailto:greffe@pointe-claire.ca) ou en personne au service des affaires juridiques et du greffe, sis à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, au 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire, pendant les heures normales d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 8h30 à midi et de 13h00 à 16h30, à l'exception des jours fériés.

Donné à Pointe-Claire le 2 mars 2022.

Danielle Gutierrez, OMA  
Assistante greffière



PROVINCE OF QUÉBEC  
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

*(Section 112 of the Act respecting Land Use Planning and Development)*

Public notice is hereby given by the undersigned, Assistant City Clerk for the City of Pointe-Claire, that at its regular meeting held on February 8, 2022 the Municipal Council adopted an interim control resolution bearing the number 2022-077.

Any interested person may take note of this resolution by submitting a request by e-mail to [greffe@pointe-claire.ca](mailto:greffe@pointe-claire.ca) or in person at the City Clerk and Legal Affairs Department, located at 451, Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire, during regular business hours, from Monday to Friday from 8:30 a.m. to noon and from 1:00 p.m. to 4:30 p.m., with the exception of holidays.

Given at Pointe-Claire, March 2, 2022.

Danielle Gutierrez, OMA  
Assistant City Clerk